



Voici la lettre adressée au ministre, Joseph Le:

« Le 08 mars 2022 décédait M. HAMIDOU, enseignant de sport, rongé par la précarité à lui imposée par le Ministère des Enseignements Secondaires et/ou le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative pour traitement anormalement long de son dossier d'intégration et de prise en charge.

Depuis septembre 2021, du fait d'un membre du gouvernement, ma vie et celle de ma modeste famille ont basculé dans une impasse. Le crime par moi commis est celui d'avoir choisi d'exprimer librement mon choix politique au sein du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC).

Personnel du Ministère des Enseignements Secondaires, la précarité qui a emporté le collègue HAMIDOU semble être le sort à moi également réservé par le même procédé entre notre Ministère utilisateur et celui de la Fonction Publique dont vous avez la charge.

Après mon passage à la Division de Discipline et du Contentieux de votre département ministériel en août 2023, un dossier d'abaissement d'un échelon initié à mon encontre est mis en ligne Sous le N° 36751/2023.

Le 25 septembre 2023, j'ai saisi votre Excellence via votre numéro WhatsApp retrouvé en ligne pour dénoncer le fait que le dossier soit resté du 31 août 2023 au 25 septembre 2023 dans le même bureau.

Ce même jour, le dossier d'abaissement d'échelon a quitté le bureau du Chef de la Cellule de Discipline (CCD) pour celui du Chef de la Division de Discipline et du Contentieux (CDDC) mais sous un nouveau numéro 38615/2023.

Ce changement de numéro du même dossier laisse paraître une curiosité tout de même.

Depuis le 04 octobre 2023, le dossier N° 38615/2023 d'abaissement d'un échelon a fait le parcours inverse, on dirait la « danse bafia » quittant à 13h42mn le bureau du CDDC pour celui du CCD. Dito à 14h22mn, il quitte le bureau du CCD pour celui du CSCD.

Au moment où je décide de saisir Votre Excellence Sous-couvert de Monsieur le Préfet du Département du Mayo-Danay pour vous annoncer mon entrée en grève de la faim le 06 novembre 2023 pour faire corps de ma conviction pour les idéaux RDPC avec ma mort qui certainement serait au rendez-vous de la grève. Cette grève est l'ultime voie de recours qui me reste pour sortir dignement de l'histoire après avoir mené le bon combat de la démocratie si chère à S.E Paul BIYA, même au prix de ma vie.

Le mémorandum sur ma persécution illégale adressé à S.E Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, livré à la Présidence de la République le 22 juin 2023 par la société de messagerie SMS suivant lettre de transport N° 0005210, document de 80 pages et ma dernière lettre de dénonciation adressée le 16 août 2023 à Monsieur le Président de la CONAC en feront un témoignage éloquent sur la sincérité de la juste cause qui m'enverrait à ma dernière demeure.

À tous ceux qui ont œuvré de près ou de loin dans ma persécution, que l'Éxemel Dieu vous pardonne et à ceux-là qui m'ont soutenu dans cette lutte républicaine pour l'avancée de la démocratie, le Dieu Tout-puissant saura vous rendre le centuple.

Avec la plus haute considération.»

---